

Mise en ligne : 28 septembre 2017.  
Dernière modification : 23 décembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

COMPAGNIE DES MINES DU DJEBEL-TOUILA (Tunisie)  
plomb, zinc  
Participation de la Banque Atlas  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque\\_Atlas.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_Atlas.pdf)

LES MINES EN TUNISIE  
par Francis LAUR  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 janvier 1905)

| Nom           | Objet  | Nom et adr. des conc.                     | Date d'attrib. | superficie (hect.) | Gare ou port voisins | Distance mine/gare ou port (km.) |
|---------------|--------|---|----------------|--------------------|----------------------|----------------------------------|
| Djebel-Touila | Zn, pb | M. Auzépy (Sté an. des mines de Touireuf) | 21/4/1904      | 360                | Kairouan             | 45                               |

S.A., 15 mars 1912, p. 50 ans.

### Charles Alexandre PATTIN, fondateur

Né à Louppy-le-Château (Meuse), le 4 mars 1849.

Fils d'Auguste Isidore Pattin et d'Anne Zéphirine Lombard.

Marié à Paris, le 18 janvier 1878, avec Celina Maria Thérèse Louise Varinot. Dont :

- Louise, mariée en 1900 à l'éditeur Arthème Fayard ;
- Henri (Revigny, Meuse, 24 juin 1882-Bar-le-duc, 19 déc. 1914, mpf à l'hôpital militaire), administrateur des Phosphates de Maknassy (Tunisie)(mars 1910) ;
- Charles (né à Revigny, le 3 juin 1885), administrateur des Éts P. Linet : engrais ;
- et Germaine (1890-1951), mariée à Maurice Toussaint, notaire à Beauvais.

Créateur d'une usine de traitement des sables phosphatés à Orville (Pas-de-Calais) (1887).

Exploitant de phosphates dans la Somme.

Administrateur — avec Charles Raynaud, fondateur de la Société générale des mines d'Algérie-Tunisie (Omnium) — de la Compagnie française de Phosphates (mars 1900) : siège à Paris, exploitations à Beauval et Doullens (Somme),

Candidat malheureux à l'achat des phosphates de Kalaâ-es-Senam (Tunisie)(déc. 1900),

Fondateur et administrateur, avec la famille Linet, de la Société parisienne des phosphates de chaux (nov. 1900)

Fondateur de la Société des phosphates de Templeux-le-Guérand (Somme)(mars 1901),

Associé de la société en commandite Pattin, Raynaud et C<sup>ie</sup> (nov. 1904) : craie, marnes, dolomie. Briqueterie à Calais.

Président de la Compagnie meusienne de chemins de fer,

Administrateur de la Société rouennaise d'engrais et de produits chimiques (1909), filiale des Éts Linet,

Président de la Société des Phosphates de Maknassy (Tunisie)(mars 1910),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates\\_de\\_Maknassy.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_de_Maknassy.pdf)

Administrateur de la Compagnie ottomane des eaux de Beyrouth (mars 1910),

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Eaux\\_de\\_Beyrouth.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Eaux_de_Beyrouth.pdf)

et de la Société générale des carrières et briqueteries (avril 1911),

Décédé à Tannois (Meuse) vers le 20 déc. 1913.

### Algérie *[sic]*

#### Compagnie des mines du Djebel-Touila

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 avril 1912)

Cette société s'est constituée à Paris pour l'exploitation de la mine du Djebel-Touila, située dans la région de Kairouan.

M. Pattin, titulaire du permis d'exploitation, a apporté la mine et toutes les installations moyennant 2.000 actions de 100 francs de la nouvelle société.

Le capital social a été fixé à 300.000 francs, dont 100.000 francs ont été souscrits en espèces.

La nouvelle société installera une laverie.

Le conseil d'administration se compose comme suit :

Président : M. Pattin, industriel à Paris.

Administrateurs : M. Zafiropoulo, M. Feist et M. Michenot.

Le siège social est à Paris, 43, rue Cambon.

COMPAGNIE  
des  
MINES DU DJEBEL TOUILA  
(Bulletin municipal officiel de la ville de Paris, 6 avril 1912)

I

Suivant acte sous seings privés, en date, à Paris, du sept mars mil neuf cent douze, dont l'un des originaux a été déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Maciet, notaire à Paris, suivant acte reçu par ledit M<sup>e</sup> Maciet le sept mars mil neuf cent douze,

M. Charles Pattin, industriel, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n<sup>o</sup> 114, a établi les statuts d'une société anonyme, desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

.....

Article 5

M. Pattin apporte à la société :

1<sup>o</sup> Le bénéfice de toutes dépenses, études, plans et travaux faits par lui en vue de la constitution de la présente Société et de l'exploitation de la mine de Djebel Touila ;

2<sup>o</sup> La propriété et le bénéfice d'un permis d'exploitation et de recherches de minerais de zinc, plomb et métaux connexes reconnus à l'intérieur du périmètre du permis de recherches accordé sous le n<sup>o</sup> 905, à M. Sogno, à Djebel Touila, contrôle civil de Kairouan (Tunisie), ledit permis délivré par arrêté de M. le directeur général des Travaux publics de Tunis le six avril mil neuf cent six, transféré à M. Pattin par arrêté du même fonctionnaire en date du vingt deux février mil neuf cent sept;

Le transfert de ce permis devra être fait au nom de la société aussitôt après sa constitution.

3<sup>o</sup> Les installations et constructions faites et élevées jusqu'à ce jour dans la mine de Djebel Touila, tant à l'intérieur qu'à la surface, ainsi que tout le matériel et outillage servant à l'exploitation de ladite mine, sans aucune exception ni réserve ;

4<sup>o</sup> Et les bénéfices et charges résultant de l'exploitation du permis susdesigné, depuis le premier janvier mil neuf cent douze jusqu'au jour de la constitution définitive de la société.

Réserve expresse étant faite par l'apporteur de tout le minerai extrait et se trouvait sur le périmètre susindiqué au premier janvier mil neuf cent douze.

Conditions.

La Société aura la propriété et jouissance des biens et droits apportés à compter du jour de sa constitution définitive. Elle sera subrogée à compter du même jour dans tous les droits et obligations attachés auxdits biens et droits, et notamment dans ceux résultant des arrêtés susindiqués (6 avril 1906 et 22 février 1907).

Elle prendra lesdits biens apportés dans l'état où ils se trouveront le jour de l'entrée en jouissance, avec garantie de propriété mais sans aucune autre garantie.

La Société paiera à M. Sogno, au lieu et place de M. Pattin, une redevance de :

Dix francs par tonne de minerai de plomb ou de zinc.

Ladite redevance portant sur les minerais expédiés et vendus.

Il est entendu que cette redevance ne sera due que lorsqu'il s'agira des minerais extraits des terrains objets du permis d'exploitation susindiqué.

La Société acquittera, en outre, la redevance de quatre francs par tonne stipulée par le décret de permis d'exploitation.

Article 6

En rémunération des apports ci-dessus, il est attribué à M. Pattin deux mille actions de la Société, de cent francs chacune, entièrement libérées.

Conformément à la loi, les titres de ces actions ne pourront être détachés de la souche et ne seront négociables que deux ans après la constitution définitive de la Société. Pendant ce temps, ils devront, à la diligence des administrateurs, être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution.

Étant également convenu que lesdits titres demeureront indisponibles tant que le transfert du permis d'exploitation au nom de la Société n'aura pas été fait.

#### Article 7.

Le capital social est fixé à trois cent mille francs divisé en trois mille actions de cent francs chacune.

Sur ces trois mille actions, deux mille entièrement libérées ont été attribuées à M. Pattin en représentation de ses apports.

Les mille autres sont à souscrire en numéraire.

.....

#### Premiers administrateurs

1° M. Démétrius Zafiropulo, président du conseil d'administration de la Banque Atlas, demeurant à Paris, avenue du Bois de Boulogne, n° 44 ;

2° M. Charles Pattin, industriel, demeurant à Paris, boulevard Saint-Germain, n° 114 ;

3° M. Louis Feist, industriel, vice-président du conseil d'administration de la Banque Atlas, demeurant à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne) ;

4° Et M. Émile Michenot, avocat, demeurant à Paris, rue de la Clef, n° 46.

#### Commissaire aux comptes

M. Charles Thomachot, employé de banque, demeurant à Paris, rue Lamarck, n° 33,  
M. Alphonse Maliges, employé, demeurant à Paris, rue du Terrage, n° 20,  
commissaire adjoint.

\_\_\_\_\_

Les pétroles d'Algérie et D. Zafiropulo  
(*Le Sémaphore algérien*, 3 mars 1917)

.....

Dans trois sociétés, toutes localisées 43, rue Cambon à Paris, au siège du Crédit foncier d'Algérie-Tunisie, nous trouverons Démétrius Zafiropulo convaincu *officiellement* de collaboration avec les Francfortois Beer, Sondheimer el Feist. Ce sont : la Banque Atlas, les Mines du Djebel-Touila, les Mines de Chabet-Kohol (Siège à Alger, boulevard Bugeaud).

.....

L'infamie antifranaçaise de Démétrius Zafiropulo dans cette affaire est manifeste.

Elle ne l'est pas moins dans les autres affaires qui suivent. C'est encore comme président du conseil d'administration que nous trouvons Démétrius Zafiropulo dans la SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-TOUILA, 43, rue Cambon, à Paris. Or, quel nom relevons-nous à côté du sien ?... Celui de L. Feist, courtier en métaux à Francfort. Et ici à nouveau l'embochage est officiellement constaté par une ordonnance du Tribunal de Tunis, en date du 6 janvier 1915, plaçant sous séquestre de M. Guillot, inspecteur des Finances à Tunis les « intérêts allemands » inclus dans la Société du Djebel-Touila.

En suivant les Boches dans cette société, constituée en mars 1912, au capital de 300.000 francs, le misérable Démétrius Zafiropulo livrait aux usiniers ennemis

préparateurs de l'agression germanique de 1914, le minerai d'un domaine situé dans le contrôle civil de Kairouan (Tunisie).

Jolie besogne ! et qui qualifie le bandit qui a pu s'y prêter !

.....  
(L'Âne rouge).

---

## PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DE DJEBEL-HALLOUF

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel\\_Hallouf.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Hallouf.pdf)

L'INDUSTRIE MINIÈRE EN TUNISIE PENDANT L'ANNÉE 1919

par J. RAUCHER

(Le Sémaphore algérien, 7 avril 1920)

.....  
Les entreprises qui ont contribué le plus aux expéditions de minerais de zinc sont le Djebel-Ressas, pour 3.000 tonnes ; le Touila, pour 400 ; Aïn-Nouba, pour 400 ; le Lorbeus, pour 600. Quant aux minerais de fer, le Djebel-Djerissa en a expédié 227.000 tonnes ; Slata, 50.000, contre 15.000 en 1918, et Douaria 72.000.

.....

---

L'Afrique du Nord minière  
Compagnie des mines de Djebel-Touila  
(Le Sémaphore algérien, 2 février 1921)

Le rapport du conseil d'administration qui a été lu à la dernière assemblée des actionnaires signale que la pénurie de la main-d'œuvre pendant l'exercice écoulé a notamment réduit d'activité des diverses exploitations.

Aucun travail d'exploitation proprement dit n'a pu être effectué, et a obligé la direction à se limiter aux travaux de recherches et d'aménagement.

Au Touila-Sud, le travers bancs a été poursuivi le plus énergiquement possible. À certains moments, la pénurie de main-d'œuvre était telle qu'il a fallu mettre au roulage des mineurs européens.

L'exploitation n'ayant fourni que des quantités insignifiantes de minerai brut, il n'a pas été possible de mettre en marche la laverie.

Au Loriga, quelques nouveaux travaux ont été entrepris de manière à déterminer l'importance de la minéralisation d'une zone de contact entre marne et calcaire.

Des résultats seront probablement obtenus vers la fin de cette année.

Vente de minerais. — L'instabilité extraordinaire des marchés n'a pas permis de réaliser la totalité des stocks des minerais de zinc.

Il a été vendu 363 t. 377 de blende, tandis que les calamines riches et les calamines en grenaille sont encore entreposées à la mine.

Travaux de recherches. — Le travers-bancs a été poursuivi au Touila-Sud et a, à d'heure actuelle, plus de 400 mètres de longueur, mais il a été rencontré une venue d'eau importante d'environ 600 m<sup>3</sup> par 24 heures.

Cette quantité considérable d'eau démontre que la solution du travers-bancs, bien qu'entraînant un délai considérable, est, de toute façon, la meilleure. Pour un pareil débit, il eut fallu, en effet, une installation de pompes considérable.

Il a été exécuté, en 1919, environ 200 mètres de puits et galeries.

Installations. — Aucune installation nouvelle n'a été faite. Les installations anciennes ont été entretenues en bon état.

Bilan. — Le bilan se trouve naturellement en relation avec la situation pénible au point de vue main-d'oeuvre des exploitations 1919.

Ce bilan indique un bénéfice brut d'exploitation de fr. 11.000.

Après déduction des frais généraux de la mine et des intérêts et frais généraux de Paris, il reste un déficit de fr. 17.974, 90.

Autorisation à donner au conseil d'administration. — Conformément à l'article 42 de la loi du 24 juillet 1867 et à l'article 29 des statuts, les actionnaires avaient autorisé pour d'exercice 1919 les administrateurs de la société à traiter avec elle des opérations dans lesquelles ceux-ci pouvaient avoir un intérêt. Cette même autorisation a été renouvelée pour l'exercice en cours.

À l'actif. — Les Immobilisations inchangées, s'inscrivent pour fr. 344.063, 35.

Les Valeurs de trafic passent de fr. : 134.214,45 à fr. : 122.842,10, soit une diminution de fr. : 11.362,35 portant sur le stock et la cantine dont le compte disparaît au bilan.

Les exigibilités actives ressortent à fr. 63.497,75 en légère augmentation sur l'an dernier (59.023;95).

Au passif. — Les Exigibilités passives accusent fr. 245.378.10 contre fr. 233.838,05 en 1918.

Cette augmentation provient de l'accroissement des comptes des banquiers : la Société d'entreprises industrielles et minières\*, qui a repris à son compte les avances antérieurement consenties par la Banque Atlas\*.

En ce qui concerne les Comptes d'exploitation, les ventes se sont élevées à 94.016 fr. 60, en diminution de 81.771 fr. 55 sur l'exercice précédent.

---

#### COMPAGNIE DES MINES DU DJEBEL-TOUILA

S.A. frse au capital de 0,3 MF.

Siège social : Paris, 49, r. Cambon

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 209)*

#### Conseil d'administration

composé de 3 à 8 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

Zafiropulo (Démétrius), 28, r. Beaujon, Paris, pdt ;

Gittens (Willy), 6, rue Marceau, Tunis, adm.-dir. ;

M. Michenot (Émile), 46, r. de la Cité.

#### Secrétaire

M. Favier (Pierre), 16, r. de Séguier

#### Commissaires aux comptes

Tomachot (Charles), 33, rue Lamarck, Paris ;

Maliges (Alphonse), 12, rue N.-D.-des-Champs, Paris.

Objet. — L'acquisition et l'exploitation de toutes mines, notamment de la mine du Djebel-Toula, contrôle civil de Kairouan (Tubisie) ; le traitement et la vente du produit de ces mines ; les créations, l'acquisition, la location et l'exploitation de toutes routes, voies ferrées et moyens de transport utiles à l'expl. de ces mines et, en général, toutes opérations industrielles, financières, commerciales, agricoles et immobilières se rattachant l'objet social.

Capital social. — 0,3 MF en 3.000 act. de 100 fr., dont 2.000 d'apport.  
Répartition des bénéfiques. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act., cet intérêt étant cumulatif ; sur le surplus : 10 % au conseil d'adm., le solde à la disposition de l'assemblée.

---

PRODUCTION MINIÈRE DE LA TUNISIE EN 1923  
par C. D.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1924)

III. — Mines de plomb, zinc et cuivre

|               | Plomb | Zinc | Cuivre | Totaux |
|---------------|-------|------|--------|--------|
| Djebel-Touila | 553   | —    | —      | 553    |

La production des mines tunisiennes en 1924  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mars 1925)

MINES DE PLOMB, ZINC, CUIVRE

|               | Plomb | Zinc | Cuivre | Totaux |
|---------------|-------|------|--------|--------|
| Djebel-Touila | 108   | —    | —      | 403    |

COMPAGNIE DES MINES DU DJEBEL-TOUILA  
S.A. frse au capital de 0,3 MF.  
Siège social : Tunis, 26, r. d'Angleterre  
Bureau à Paris, 49, r. Cambon  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 182)

Conseil d'administration  
composé de 3 à 8 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.  
Zafiropulo (Démétrius), 28, r. Beaujon, Paris, pdt  
Gittens (Willy), 6, rue Marceau, Tunis, adm.-dir.  
M. Michenot (Émile), 46, r. de la Cité

Secrétaire  
M. Favier (Pierre), 16, r. de Séguier

Commissaires aux comptes  
Tomachot (Charles), 33, rue Lamarck, Paris  
Maliges (Alphonse), 12, rue N.-D.-des-Champs, Paris

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925

| ACTIF                               |                     |
|-------------------------------------|---------------------|
| Apports                             | 1 00                |
| Concession Touila Nord              | 15.000 00           |
| Bâtiments et matériel               | 741.010 15          |
| Caisse et banques                   | 12.776 88           |
| Stock minéral                       | 294.116 82          |
| Magasin                             | 211.620 09          |
| Cantine                             | 45.507 90           |
| Sacherie                            | 29.880 28           |
| Débiteurs divers                    | 509.959 72          |
| Compte d'ordre, impôts récupérables | 923 52              |
|                                     | <u>1.860.766 36</u> |
| PASSIF                              |                     |
| Capital                             | 300.000 00          |
| Réserve d'amortissement             | 275.261 20          |
| Provision p. travaux divers         | 720.000 00          |
| Créditeurs divers                   | 551.077 50          |
| Pertes et profits                   |                     |
| Solde à reporter                    | 14.427 66           |
|                                     | <u>1.860.766 36</u> |

L'Industrie minière en Tunisie  
 Production des mines et usines en 1927  
 (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1928)

III. — Minerais de plomb, zinc, mixtes et pauvres (tonnes)  
 Détail de la production en 1927 (tonnes)

|               | Plomb | Zinc | Pauvres | Totaux |
|---------------|-------|------|---------|--------|
| Djebel-Touila | 307   | 28   | —       | 335    |

L'Industrie minière de la Tunisie en 1928  
 (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mai 1929)

Détail de la production en 1928 :

|               | Plomb | Zinc | Totaux |
|---------------|-------|------|--------|
| Dejbel Touila | 206   | 214  | 420    |

Les mines de zinc de la Tunisie par rapport à la nouvelle entreprise Coley  
par M. O. W. ROSKILL.

(*Revue de l'industrie minière*, 1<sup>er</sup> février 1932)

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Zinc\\_Manufacturing\\_Cy.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Zinc_Manufacturing_Cy.pdf)

## II. — DJEBEL-TOUILA

[59] Cette mine s'est surtout révélée en 1929, année pendant laquelle 1.520 tonnes de minerai furent produites.

Ainsi que Djebel-Sekarna, elle a été fermée depuis février 1930. Elle est la propriété de la Société des mines du Djebel-Touila. La mine est située à 6 km. de la gare de Sidi-Saad qui se trouve elle-même, à 103 km. de Sousse par la voie ferrée.

Dans la mine du nord est exploitée une lentille de calamine, d'une teneur d'environ 40 % de zinc, tandis que la mine du sud, dont les affleurements sont en minerai oxydé, est formée principalement de blende et galène à des niveaux plus profonds. Il existe à la mine une usine pour la fabrication d'oxyde.

---

*Annuaire industriel*, 1938 :

MINES du DJEBEL-TOUILA (C<sup>ie</sup> des), Siège social : 26, bd d'Angleterre, Tunis (Tunisie). Soc. an. cap. 300.000 fr. Cons. d'adm. : Prés. : D. Zafiropoulo ; Adm.-dir. : W[illiam] Gittens [Zafiropoulo], E[mile] Michenot [Zafiropoulo]. — Concessions de Djebel-Touila, 600 hectares. Lavage et calcination du minerai. Port d'embarquement Sousse. Nature des produits : Calamine à 40-60

Blende à 43 %. Galène à 70 %. (1-36525).

---

AEC 1951/Compagnie des mines du Djebel-Touila, 26, rue d'Angleterre, Tunis. — 1912. — 300.000 fr. — Zinc, plomb. — Tunisie.

## LES INTÉRÊTS FRANÇAIS CONTRE L'INTÉRÊT DE LA FRANCE EN AFRIQUE DU NORD PAR MAURICE DUPONT (*Esprit*, juillet 1952)

En Tunisie l'exploitation des minerais de plomb et de zinc est concentrée entre cinq sociétés : ... la « Société du Djebel-Hallouf » 8,6 %... ; elle contrôle elle-même toute une gamme d'affaires : la « [Compagnie des mines de Touila](#) », « Société métallurgique tunisienne » qui fabrique des tuyaux de plomb, « Bureau d'achat des minerais et métaux non-ferreux », « Union financière et technique de Tunisie », « Entreprise immobilière », « Société corporative du blé de Tunisie » et « Société de carbonisation du Souk-el-Khemis » et 12.000 hectares de vignobles. C'est l'exemple typique d'une affaire relativement indépendante, aux ramifications étendues dans tous les domaines : petit fief malgré tout, par rapport aux royaumes des grandes banques.

---